



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Arrêté réglementant la circulation par alternat VC n°19 dite « Voie Romaine »

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par l'Entreprise GCTP SUD OUEST de réaliser un terrassement sous la chaussée et l'accotement de la D248 et de la Voie Romaine en vue de poser des fourreaux et des chambres de télécommunication, il convient par mesure de sécurité d'instaurer une circulation alternée au niveau du chantier ;

## A R R Ê T É

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules sur la VC 19 dite « Voie Romaine », de son intersection avec la RD 248 à son intersection avec le CR 88 sera réglementée par un alternat par feux tricolores, du 15 mai 16 juin 2023.

**Article 2** : La signalisation réglementaire pour matérialiser le présent arrêté sera mise en place, entretenue et enlevée par l'Entreprise GCTP SUD OUEST.

**Article 3** : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos Cours Lyautey - BP 543 – 64010 PAU CEDEX, dans un délai de 2 mois après sa publication.

**Article 4** : Le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Policier Municipal, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Fait à LECTOURE, le 2 mai 2023

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : [contact@mairie-lectoure.fr](mailto:contact@mairie-lectoure.fr)  
Site : [www.lectoure.fr](http://www.lectoure.fr)